

ACQUISITION de trois camions.

Le Maire demande au Secrétaire de donner lecture du rapport:

Messieurs,

Le Conseil Municipal dans sa précédente session a décidé à la mise en ré forme et ^{de} vente des camions Citroën immatriculés G9BS et 70BS dont les réparations étaient devenues trop onéreuses.

Vous voudrez bien m'autoriser à les remplacer.

Je vous signale d'ailleurs qu'il serait intéressant d'avoir non pas un seul mais trois camions de même marque et de même caractéristique, l'un serait affecté aux services de la voirie et d'enlèvement d'ordures, un autre au service de bâtiments, le troisième serait affecté en principal au Bureau de Ravitaillement et subsidiairement aux services de voirie et à celui des bâtiments selon les besoins particuliers de ces services.

Toutefois, cette dépense pourrait paraître trop importante pour être supportée par le budget de 1960, aussi avons nous averti les vendeurs éventuels que nous ne paierons ces prix que sur l'exercice 1961.

Par ailleurs, nous pourrions ne commander que deux camions avec relevage et faire sérieusement réparer le vieux que nous possédons.

Il reste entendu que si un acompte peut être versé cette année nous verserons ce qui sera disponible sur la tranche correspondante du budget.

Le camion qui est demandé par le chef de garage est la Renault Type Gallion, ce modèle lui paraissant convenir le mieux à nos besoins. Il est bien entendu que vous devez vous prononcer sur la marque à choisir et ce choix exprimé indiquer le nombre dont il doit être passé commande.

Les prix sont les suivants: 880.000 pour la camion avec relevage et 770.000 pour celui sans relevage.

LE MAIRE. - Je tiens à préciser l'affectation de ces camions: un aux Services de la Voirie et d'enlèvement d'ordures, un au service de bâtiment et le troisième serait affecté en principal au Bureau de Ravitaillement et subsidiairement aux services dans les écarts.

M. RAVILLY. - Pourquoi trois camions RENAULT, Monsieur le Maire?

Le MAIRE. - Le Chef du Garage appelé à désigner le modèle et la marque du camion qui lui paraissent les meilleurs et les plus conformes à nos besoins a choisi le camion RENAULT, type Gallion. Nous tenons essentiellement, quelque soit la marque, à ce que les camions soient exactement les mêmes.

M. RAVILLY. - Qui est Chef de Garage, M. le Maire?

LE MAIRE. - Denis HOARAU.

M. RAVILLY. - Pourquoi ne pas faire appel à la concurrence pour le choix de la marque du véhicule, contrairement à l'indication qui nous a été donnée par le technicien.

LE MAIRE. - Je mets aux voix la proposition de M. RAVILLY.

M. BERTRAND RIVIERE. - En prenant des marques inférieures nous aurons des camions à meilleur compte mais qui ne donneront pas satisfaction à la Commune.

LE MAIRE. - Il n'y a pas de marque inférieure, mais il y a tout de même un genre qui convient mieux à nos besoins.

Quels sont ceux qui sont favorables à la proposition de M. RAVILLY?

Aucun Conseiller ne se rangeant à l'avis de M. RAVILLY, le Maire met aux voix, après que plusieurs conseillers aient marqué leur intention que les trois camions choisis soient du modèle avec relevage, l'acquisition de trois camions RENAULT, type Gallion avec relevage.

Adopté à la majorité.

M. REYDELLET. - Puisque notre commande portera sur une ambulance et trois camions de la même marque nous devrions obtenir un rabais sur le montant total.

Le MAIRE. - C'est entendu, j'interviendrai en ce sens.